

TARIFICATION A COMPTER DU 04 SEPTEMBRE 2017

Restaurant Scolaire

QF inférieur ou égal à 272€	0,73 €
QF supérieur à 272 et inférieur ou égal à 363€ + Enfant dépendant de l'ASE et accueilli à loos	1,57 €
QF supérieur à 363€ et inférieur ou égal à 465€	2,40 €
QF supérieur à 465€ et inférieur ou égal à 631€	3,29 €
QF supérieur à 631€ et inférieur ou égal à 950€	3,62 €
QF supérieur à 950€ et inférieur ou égal à 1320€	3,99 €
QF supérieur à 1320€	4,27 €
Enfants extérieurs à la Commune	5,00 €
Forfait surveillance pour les titulaires d'un P.A.I	0,73 €

Garderies Maternelles et Primaires Tarif à la Demi-Heure

QF inférieur ou égal à 272€	0,25 €
QF supérieur à 272 et inférieur ou égal à 363€	0,32 €
QF supérieur à 363€ et inférieur ou égal à 465€	0,40 €
QF supérieur à 465€ et inférieur ou égal à 631€	0,45 €
QF supérieur à 631€ et inférieur ou égal à 950€	0,50 €
QF supérieur à 950€ et inférieur ou égal à 1320€	0,55 €
QF supérieur à 1320€	0,60 €
Enfants extérieurs à la Commune	0,80 €

Les tarifs étant basés sur les quotients familiaux de la CAF, il est précisé que les familles ne présentant pas les justificatifs nécessaires pour l'établissement de leur barème, se verront appliquer, par défaut, le tarif le plus élevé, SANS AUCUNE RETROACTIVITE POSSIBLE.